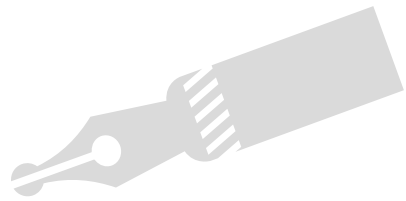


RÈGLEMENT



Article 1.

De septembre 2018 à mai 2019, le Département de la Seine-Maritime organise un concours d'écriture et de conception graphique ouvert aux collégiens et collégiennes de la Seine-Maritime (établissements publics et privés), de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Article 2.

La participation au concours est libre et gratuite. Elle nécessite une inscription auprès de la Direction de la Culture et du Patrimoine du Département de la Seine-Maritime avant le mercredi 21 novembre 2018.

Article 3.

Il s'agit impérativement d'une « création collective ». Encadrés par un professeur, un artiste ou un animateur, les groupes de candidat/es sont invités à produire un récit en lien avec la thématique du concours, au sein duquel mots et images dialoguent pour construire une courte narration. Cette œuvre collective doit être originale et inédite.

Article 4.

Le dépôt de l'œuvre doit être envoyé par mail, avant le vendredi 5 avril 2019 minuit, la date et l'heure de réception du dépôt électronique faisant foi à culturepatrimoine@seinemaritime.fr

- Le titre de votre création devra impérativement figurer sur votre production.
- La commune, le nom du collège, le niveau de la classe, le prénom des élèves participants, le nom de la personne référente, son mail et son numéro de téléphone seront inscrits à part sur un document fourni par le service organisateur (modèle adressé lors de l'inscription).
- Pour éviter tout risque de copie, plagiat ou contrefaçon, une déclaration sur l'honneur sera signée par la personne référente, sur le document adressé lors de l'inscription.

Le document global (textes et images) devra obéir aux normes suivantes :

- **Format 21 x 29,7 (A4)**
- **Mise en page « portrait »**
- **En PDF**
- **10 pages maximum**
- **Pages numérotées**
- **Taille de police : 12**
- **Police : pas de contrainte**
- **Interligne 1,5**
- **Marges normales : Droite – Gauche – Haut – Bas : 2,5**

Article 5.

Le jury délibèrera en mai 2019. Le Département de la Seine-Maritime récompensera les gagnants désignés par le jury lors d'une remise de prix en juin 2019.

Les cinq meilleures œuvres sont publiées dans une édition limitée offerte aux membres des groupes lauréats et diffusée dans les bibliothèques du Département de la Seine-Maritime, les cabanes "Lire à la plage" et les CDI des collègues.

Article 6.

Le règlement du concours est publié sur le site Internet du Département de la Seine-Maritime. Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Toute contestation sera tranchée souverainement et en dernier ressort par le Département de la Seine-Maritime. Aucune contestation soulevée plus d'un mois après la fin de l'opération ne sera recevable.

Les participant/es et les lauréat/es bénéficient, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles les concernant en s'adressant au Département de la Seine-Maritime.

Article 7.

Le Département de la Seine-Maritime se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger et/ou de modifier le concours si des circonstances de force majeure l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.



Accompagnement

Au cours de l'année, des ateliers conduits par des artistes professionnels sont proposés pour accompagner le travail créatif des élèves : écriture, photographie, illustration... Il revient au référent du groupe d'en faire la demande auprès de la Direction de la Culture et du Patrimoine.

Ces ateliers pourront être pris en charge dans la limite des places disponibles. Renseignements et inscriptions auprès de culturepatrimoine@seinemaritime.fr ou 02 35 15 69 38.

Modalités d'envoi

Les productions (textes et images) doivent être adressées avant le vendredi 5 avril 2019 minuit, par mail à l'adresse suivante : culturepatrimoine@seinemaritime.fr

Pour les modalités techniques liées à cet envoi, se référer impérativement à l'article 4 du règlement.

Modalités de sélection

Les critères de sélection portent sur l'ensemble de la production, textes et images, et sur la cohérence entre les deux. La qualité littéraire et l'originalité des images sont également prises en compte.

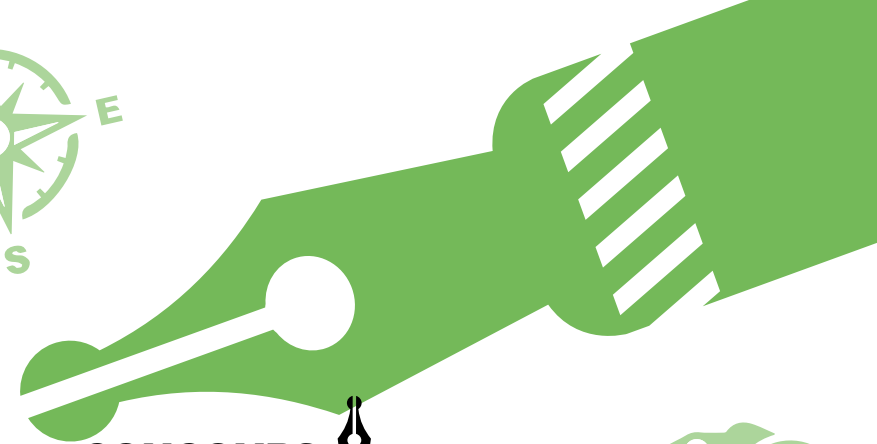
Les projets présentés doivent respecter les consignes du règlement du concours.

Le jury est composé de personnalités qualifiées, d'artistes ou d'experts dans les domaines de la littérature, de la photographie, du design et du patrimoine.

Les récompenses

Le jury sélectionne les 5 meilleures œuvres qui sont publiées dans une édition limitée offerte aux gagnants et diffusée dans les cabanes de « Lire à la plage », les bibliothèques du Département de la Seine-Maritime et les CDI des collègues.

Le jury récompense les 3 meilleures productions.



CONCOURS ÉCRIS MOI UNE IMAGE



2018-2019

• d'infos sur seinemaritime.fr



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

Conception et réalisation : Département de la Seine-Maritime / Direction de la Communication et de l'Information





Avec cette 6^e édition du concours "Écris-moi une image", le Département de la Seine-Maritime renouvelle son désir de valoriser la création littéraire tout en luttant contre l'illettrisme.

Toujours sous la forme d'une création collective, les élèves des collèges expérimentent toutes les écritures et construisent une fiction en faisant dialoguer textes et images.

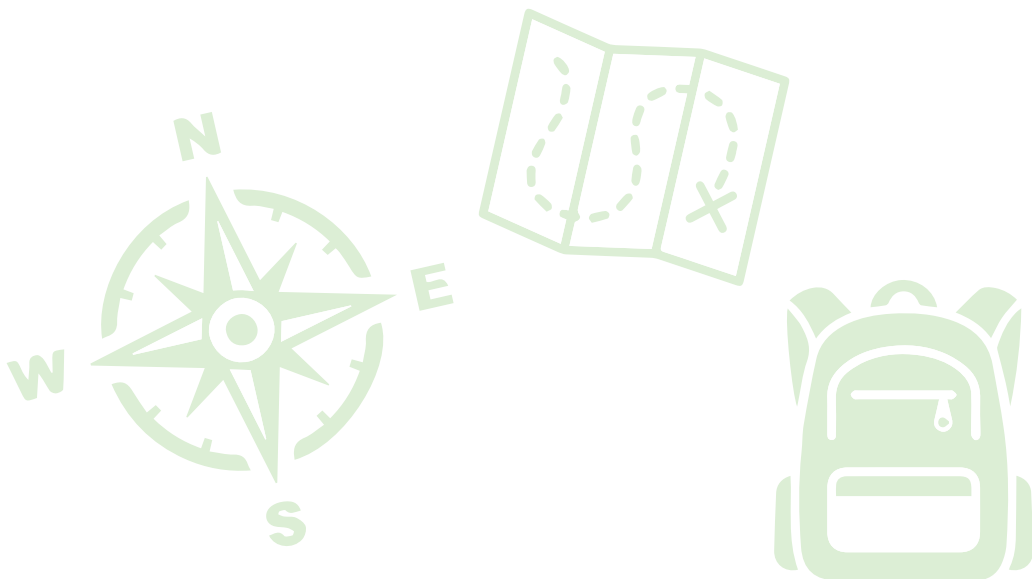
La thématique retenue cette année invite enseignants et élèves à rentrer dans l'univers de l'Aventure.

Ce concours est une belle occasion de transformer les frontières entre les arts, les genres, les techniques et d'explorer de nouvelles perspectives.

Votre imagination fera le reste et bon concours à tous !

Pascal MARTIN

Président du Département de la Seine-Maritime



LE MAÎTRE-MOT : CRÉATION COLLECTIVE

Pour cette 6^{ème} édition, le thème est : « **Les explorateurs** ».

Dans cet exercice collectif et interdisciplinaire, les participant(e)s sont invité(e)s à produire un récit au sein duquel mots et images dialoguent pour construire une courte narration. Ce concours est une invitation à s'emparer de la langue française de manière ludique et à se livrer à toutes sortes d'expérimentations graphiques. Grâce aux nombreux outils numériques à la portée de chacun, les participants ont toutes les libertés : graphiques, esthétiques et stylistiques.

Restez "connectés" tout au long du concours, et découvrez, dès la rentrée, sur les Espaces Numériques de Travail de votre collège, le nom de la marraine ou du parrain ainsi que les informations pratiques de cette 6^{ème} édition d'*Écris-moi une image*.



LE CONCOURS

Inscription

La participation au concours est libre et gratuite.

Dès la rentrée scolaire, inscrivez-vous auprès de la Direction de la Culture et du Patrimoine du Département, uniquement par mail à : culturepatrimoine@seinemaritime.fr

Clôture des inscriptions le mercredi 21 novembre 2018

Une fiche de demande de renseignements vous sera adressée.

Production

Il n'y a aucune limite à votre créativité ! La seule contrainte est « la création collective ». Encadrés par un professeur, un artiste ou un animateur, les groupes de candidat(e)s sont invités à produire une nouvelle illustrée d'une dizaine de pages, en lien avec la thématique du concours tout en faisant dialoguer textes et images.